

Concours Général Agricole



Le Concours Général Agricole est un concours officiel porté par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il met en valeur les meilleures productions issues de l'agriculture française et contribue à la formation de futurs professionnels de ces secteurs.



En 2017, plus de 120 médailles ont été décernées aux lauréats gersois. Il est important de toujours améliorer la visibilité de notre département et de ses produits lors de cet événement incontournable aux retombées commerciales certaines.

Vous êtes producteur (artisan, coopérative, viticulteur, ...) ou transformateur (affineur, artisan, industriel de première transformation), le Concours Général Agricole vous permet de mettre en avant la qualité de vos produits et de votre savoir-faire.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer auprès de la Chambre d'Agri-

culture du Gers, vous pouvez également vous inscrire en ligne sur www.concours-agricole.com.

• Pour le concours des Vins : IGP Côtes de Gascogne, IGP Côtes de Gascogne-Condomois, IGP Gers et AOC Saint Mont.

- Les inscriptions sont ouvertes depuis le 6 novembre 2017
- Clôture : 4 janvier 2018
- Présélections à Eauze : 2 février 2018 (date prévisionnelle)
- Finale à Paris : samedi 24 février 2018.

L'inscription en ligne est définitive. Pour toute information :
Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Promotion Tourisme, tél.
05.62.61.77.96 - ca32_promotion-tourisme@gers.chambagri.fr -
<http://www.concours-agricole.com>